

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS de Montanay

Séance du 28 mars 2023

Membres

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 9

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 13/03/2023

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Patrice COEURJOLLY, Nicole PICHAT, Jean-Pierre BERNARD, Odile CHALANDON, Martine DEGOUT, Agnès DUPERRAY

Pouvoir : Philippe COMBET à Agnès DUPERRAY

Absents excusés : Guylène SELIN, Jean-Pierre BARLET, Serge TARGHETTA, Nicole ROUX

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

Délibération n° 2023-05 Adoption du budget primitif 2023

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	34 354.34 €	34 354.34 €
Section d'investissement	0	0
Total	34 354.34 €	34 354.34 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

REÇU EN PREFECTURE

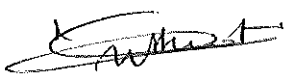
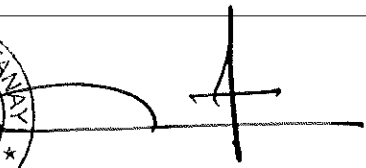

Le 30/03/2023

Application acquise E.legalite.com

70_DE-069-266301479-20230328-202305-BF

Article 1 : Approuve le budget primitif 2023 tel que présenté et dont le détail est annexé à la présente décision.

A Montanay, le 30 mars 2023

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Président, Gilbert SUCHET
	
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif

pus en ligne le 30/03/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-signature.com

70_DE-069-266901479-20230328-202305-6F